

Hérémence Contact



Année 2019



Photo: Philippe Nendaz

Sommaire

1. – Le mot de la Présidente	2
2. – L’administration de la commune en 2019	4
2.1 Administration générale	5
2.2 Bâtiments et installations sportives	7
2.3 Sécurité	9
2.4 Santé	12
2.5 Trafic et équipements	16
2.6 Aménagement urbain	18
2.7 Environnement – Aménagement du territoire	22
2.8 Tourisme	29
2.9 Animations	30
2.10 Finances	31
3. – Divers	33
3.2 L’application communale	33
4. – Citoyens à l’honneur en 2019	33
4.1 L’accueil des nouveaux habitants	33
4.2 Jubilaires	34
4.3 Majorité civique	35
4.4 Mérites sportifs et coups de cœur	36
4.5 M ^{me} Alphonsine Dayer, une alerte centenaire	38
5. – Les sociétés locales	39
6. – Mémento	40



VAL D'HÉRENS
SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémence
European Energy Award



Le mot de la Présidente

Chers citoyens de notre jolie et grande commune,

Je peine à croire que déjà trois ans se sont écoulés depuis le changement de législature. Oui, nous entamons déjà la dernière année au cours de laquelle, en octobre prochain, vous aurez choisi la nouvelle équipe.

Il y a tant à faire dans la gestion quotidienne des affaires aux niveaux communal mais aussi régional et tant à prévoir à court, moyen et long terme – si tant est que nous nous en sentions concrètement responsables – que le temps passe à une vitesse affolante sans que nous en puissions arrêter le cours... Des projets d'envergure ont été réalisés, certains sont en cours, d'autres sont à cheval entre deux législatures. Il est nécessaire de se projeter beaucoup plus loin encore dans le domaine de l'énergie et de l'exercice du droit de retour notamment dont les enjeux cruciaux pour notre commune se discutent avec nos partenaires aujourd'hui déjà pour une échéance prévue dans onze ans!

Tous ces projets n'ont pas la même importance quoique ce point de vue puisse être subjectif, tous n'ont pas le même engagement financier ni le même impact. Il est heureux qu'une commune comme la nôtre ait encore les moyens de financer son quotidien et son avenir, il est gratifiant pour des autorités de pouvoir réaliser ce qu'elles considèrent comme nécessaires ou souhaitables sans devoir, à ce jour, pénaliser la fiscalité, votre pouvoir d'achat et votre niveau de vie.

Nous sommes conscients de la dimension fondamentale qu'occupent toujours dans nos comptes les recettes issues des redevances et du commerce de l'énergie. Un tiers de notre budget lui est imputable. Cela sans prendre en compte encore la totalité de ses recettes fiscales. Cependant, c'est un domaine aléatoire, dépendant de la volonté politique au niveau fédéral sur laquelle notre marge de manœuvre est peu déterminante et fortement lié à l'évolution des marchés de l'énergie au niveau européen.

Pour l'instant, les feux sont encore au vert. Et nous avançons... dans une direction voulue. Il est à espérer que de législature en législature, même si les autorités changent, la nouvelle gouvernance soit tout de même sur la même longueur d'ondes que la précédente. Pour réaliser une vision stratégique, on a besoin en effet de cohérence et de confiance, de stabilité et de cohésion, d'esprit d'équipe et de capacité à prendre des risques calculés. Toute innovation engendre de la résistance au changement, demande un effort et un temps d'adaptation, implique une ouverture d'esprit. C'est normal. Mais quelle que soit l'envergure ou les conditions du changement, pour analyser objectivement la situation avec ses avantages et ses inconvénients, ses opportunités et ses risques, nous devons faire abstraction de la routine, du passé, de ses préjugés et de ses certitudes.

Le mot de la Présidente

Vous avez sous les yeux, notre nouvelle publication annuelle d'informations. Nous espérons qu'elle permettra à chacun de nourrir sa réflexion. Dans cette attente, votre Présidente et son Conseil, vous remercient de votre soutien, vous souhaitent d'excellentes fêtes et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

À titre plus personnel, je souhaite que vous portiez en vous la Lumière de la bougie de Noël, celle qui réchauffe les cœurs endoloris, celle qui éclaire les heures joyeuses ou grises de l'existence, celle qui symbolise l'espérance au quotidien ou vers des jours meilleurs, celle, enfin, qui entretient la flamme du bonheur.

Cordialement



A handwritten signature in black ink that reads "K. Sierro".

Karine Sierro

— Décembre 2019 —

L'administration de la commune en 2019

Nouvel employé aux travaux publics

En février 2019, M. Alexandre Sierra, habitant à Euseigne, a été engagé comme employé dans l'équipe des travaux publics. Ce dernier a travaillé durant cinq ans auprès de l'entreprise GD climat à Sion et dispose de deux CFC de monteur en chauffage et de monteur sanitaire.

Parmi ses tâches, et après avoir suivi les formations adéquates, il sera amené à reprendre la gestion du réseau d'eau et des stations d'épuration de la commune.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe des travaux publics et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle activité professionnelle.



Nouveaux règlements communaux

Modifications du Règlement de l'aide à l'habitat et au logement

En date du 13 juin 2019, l'Assemblée Primaire d'Hérémence a adopté le nouveau règlement sur l'aide à l'habitat et au logement. Ce dernier a été homologué par le Conseil d'État en date du 4 septembre 2019 et est entré en vigueur depuis.

Certains articles du règlement ont été réétudiés. Les principaux changements sont détaillés ci-après.

Avec l'ancien règlement, une aide au logement de maximum CHF 34 000.- pouvait être versée à toute personne domiciliée souhaitant construire, acheter ou rénover sa résidence principale. Cette aide était octroyée, sous la forme d'un prêt et pouvait être convertie à fonds perdu si le bâtiment obtenait une note A ou B au certificat énergétique des bâtiments (correspond à l'efficacité énergétique d'un bâtiment neuf).

Le conseil communal a constaté que lors de rénovations ou d'acquisitions, il arrivait fréquemment qu'un bâtiment n'obtienne pas la note suffisante pour pouvoir bénéficier de la subvention à fonds perdu. Cela voulait dire que les personnes désirant rénover ou acheter des logements moins récents étaient désavantagés par rapport aux autres.

Pour corriger cela, le nouveau règlement ne tient plus compte de l'efficacité énergétique du bâtiment. En conséquence, une subvention à fonds perdu de maximum CHF 25 000.– peut être versée lors d'une construction, acquisition ou rénovation. Cette réflexion s'inscrit également dans le sens des nouveaux principes de la LAT, qui visent un développement vers l'intérieur des zones à bâtir.

De plus, afin d'encourager le maintien de la qualité du bâti au centre des villages, une aide supplémentaire de maximum CHF 25 000.– peut être versée pour la rénovation d'un logement sis en

zone des villages ou des villages anciens au sens du Plan d'affectation des zones de la commune. Si le bâtiment rénové est classé à valeur patrimoniale selon l'inventaire en cours du patrimoine bâti de la commune, un bonus peut également être accordé.

Pour finir, le champ des bénéficiaires de cette aide a été élargi, comme suit:

- À toute personne physique domiciliée désirant acquérir, construire ou rénover un logement principal pour ses propres besoins et ceux de sa famille (déjà en vigueur).
- À toute personne physique domiciliée désirant acquérir, construire ou rénover un logement afin de le mettre en location à une personne physique domiciliée pour sa résidence principale (proposition d'amélioration).

Vous trouverez sur le site internet de la commune, <https://www.heremence.ch/commune/reglements-89.html>, toutes les informations nécessaires ainsi que les formulaires de demande d'aide au logement.

Modifications du Règlement sur les aides en matière d'économie d'énergie

En date du 13 juin 2019, l'Assemblée Primaire d'Hérémente a adopté le nouveau règlement sur les aides en matière d'économie d'énergie. Ce dernier a été homologué par le Conseil d'État en date du 4 septembre 2019 et est entré en vigueur depuis.

En lien avec les modifications du règlement sur l'aide à l'habitat et au logement, vu qu'il a été décidé de ne plus lier l'efficacité énergétique du bâtiment au versement de l'aide au logement, le règlement sur les aides en matière d'énergie a été adapté en conséquence. L'article mentionnant cette problématique a donc été supprimé.

Le conseil municipal a également profité de l'occasion pour clarifier certains articles du règlement, notamment en lien avec les conditions d'octroi des aides et les mesures de promotion. Deux articles concernant les modifications de projet et la validité des promesses d'aides financières ont également été ajoutés. De plus, la définition des aides a été calquée sur le nouveau programme d'aides cantonales que le programme communal vise à compléter. Ceci a pour but qu'une même demande puisse être adressée en parallèle aux deux instances afin de faciliter les

démarches administratives.

Aussi bien le programme cantonal que le programme communal sont bien dotés financièrement et s'inscrivent dans les mesures de transition énergétique. De plus, ces mesures peuvent s'additionner à l'aide au logement dans les cas de transformation.

Il a également été décidé de supprimer le bonus annuel de soutien accordé aux familles (de CHF 50.– à CHF 200.–) ayant un bâtiment classé A, B ou C au certificat énergétique des bâtiments.

Le service technique communal reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous trouverez également plus d'informations en lien avec ces aides sur les sites suivants:

<https://www.heremence.ch/commune/reglements-89.html>

<https://www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres>



Modifications du Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement

En date du 13 juin 2019, l'Assemblée primaire d'Hérémence a adopté le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement. Ce dernier a été homologué par le Conseil d'État en date du 18 décembre 2019 et est entré en vigueur depuis.

Certains articles du règlement ont été réétudiés. Ces modifications portent sur trois axes, et impactent autant les taxes de séjour que les taxes d'hébergement, à savoir:

1. Mode de perception des taxes

Pour les hébergements structurés (hôtels, auberges, pensions, chambres d'hôtes et autres), les hébergements collectifs (logements de groupes, cabanes) et les campings, les taxes sont perçues par nuitée effective.

Pour les autres logements de vacances (appartements, studios, chalets), la méthode de perception reste la même, à savoir sous forme d'un forfait annuel qui englobe toutes les nuitées, y compris les locations.

2. Montant des taxes

Le montant de la taxe de séjour est fixé par nuitée, selon le tableau ci-dessous:

	Ancien règlement CHF	Nouveau règlement CHF
Pour les hébergements structurés (hôtels, auberges, pensions et chambres d'hôtes)	2.50	3.00
Pour les logements de vacances (appartements, studios, chalets)	2.50	3.00
Pour campings et les hébergements collectifs (logements de groupes, cabanes)	1.50	2.00

Pour la taxe d'hébergement, il n'y a pas de changement de tarif (actuellement CHF 1.00 pour les hébergements structurés et les logements de vacances et CHF 0.50 pour les campings et hébergements collectifs).

Le nouveau règlement précise également que pour les logements de vacances (appartements, studios, chalets), situés hors de la zone à bâtir de la commune d'Hérémence, le prix de la taxe de séjour et d'hébergement est réduit de moitié, étant donné que l'accessibilité au logement en période hivernale peut y être restreinte.

3. Taxe forfaitaire annuelle (pour les logements de vacances)

Le forfait annuel est perçu par objet et en fonction de sa grandeur. Le calcul des taxes a été simplifié et se base actuellement sur le nombre de pièces du logement et non plus sur les m² habitables.

La méthode de calcul est la suivante: montant de la taxe de séjour, multiplié par le taux d'occupation moyen de 50 nuitées par année pour la taxe de séjour et 30 nuitées par année pour la taxe d'hébergement, multiplié par le coefficient mentionné ci-dessous:

- Pour les logements de 1 à 2 pièces: Coefficient 2
- Pour les logements de 3 pièces: Coefficient 3
- Pour les logements de 4 ou 5 pièces: Coefficient 4
- Pour les logements de 6 pièces et plus: Coefficient 5

Exemples:

Un logement de 5 pièces dans la zone à bâtir:

Taxe de séjour:

$$\text{CHF } 3.00 \times 50 \times 4 = \text{CHF } 600.00$$

Taxe d'hébergement:

$$\text{CHF } 1.00 \times 30 \times 4 = \text{CHF } 120.00$$

Un logement de 3 pièces hors de la zone à bâtir:

Taxe de séjour:

$$(\text{CHF } 3.00 \times 50 \times 3) / 2 = \text{CHF } 225.00$$

Taxe d'hébergement:

$$(\text{CHF } 1.00 \times 30 \times 3) / 2 = \text{CHF } 45.00$$

Un hôtel dans la zone à bâtir:

Selon le nombre de nuitées effectives, multiplié par CHF 3.00.

Bâtiments et installations sportives

Salle des Jeunes

Depuis la fin novembre, la jeunesse d'Hérémente dispose d'un nouveau local communal, à savoir sous les combes du bâtiment administratif. Ce changement intervient suite aux négociations entreprises avec la Société Nammo MTH. En effet, celle-ci est en pleine expansion et de surcroît avait besoin d'un volume en surface plus conséquent. Après plusieurs réflexions entre la commission des bâtiments et le conseil communal, l'exécutif était d'avis qu'il était important de pouvoir garder un local de rencontre pour notre jeunesse. Cela d'autant plus que cette année, la commune a été labellisée «Commune de montagne-La jeunesse, notre avenir». Le choix s'est donc porté sur la partie inutilisée du bâtiment de l'administration. Cela permettra d'avoir une utilisation rationnelle de cet ensemble. En effet, avec la crèche, les bureaux de la commune, les écoles et maintenant la jeunesse hérémensarde, cela en fait un lieu chaleureux et sollicité à de bons usages. Les travaux ont dû s'opérer sur une courte période, puisque qu'il fallait attendre la fin de l'année scolaire pour pouvoir les débiter et que la salle devait être opérationnelle pour la fin de l'année. Tous les corps de métier ont respecté les délais impartis. La commune en a profité pour réaménager les différentes pièces d'archives. À ce jour, il n'y a plus d'appartements comme ce fut le cas jusqu'à présent, mais une magnifique salle qui répondra au mieux aux besoins de nos jeunes tant sur le plan de la surface, des aménagements que sur celui de l'isolation phonique. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans ce nouveau lieu de rencontre.



Place de jeux à Euseigne

Vous le savez sans doute, le village d'Euseigne connaît une expansion grandissante depuis quelques années. De nombreuses nouvelles constructions y sont visibles. Afin de répondre au mieux aux attentes des nombreuses familles installées, la commission des bâtiments et aménagements a pensé à un nouveau lieu de rencontre sous la forme d'une place de jeux. L'actuelle place se trouvant derrière le CMS est devenue désuète. Son emplacement n'est plus judicieux par rapport à un lieu de concentration des nouvelles bâtisses. De plus, la sécurité de cet endroit n'est pas optimale. C'est pourquoi, la commune a décidé de mettre une de ses parcelles à disposition en dessous du cycle d'orientation pour y implanter une nouvelle place de rencontre. Plusieurs éléments y ont été déposés tels que maison en bois, toboggans, balançoires, fontaine à eau, pour le bonheur des plus petits. Ce nouveau lieu a été inauguré officiellement en la présence d'une quarantaine de personnes en septembre dernier.



Mur de grimpe à la salle de gymnastique d'Hérémence

Au début de l'été, les commissions «vie sociale», et «bâtiments et aménagements» ont étudié la possibilité d'une structure de grimpe dans la salle de gymnastique d'Hérémence. Après plusieurs séances et renseignements pris auprès de professionnels, le conseil communal a décidé d'installer un mur bloc pour permettre l'exercice de ce sport dans le cadre scolaire. Le mur a été installé au courant du mois de janvier 2020.



Sécurité

Police intercommunale – nouvelle convention

Pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la police (LPol), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et par soucis de rationalisation des coûts, les cinq communes du val d'Hérens ont entamé durant l'année 2019 des discussions concernant un rapprochement au niveau de la police intercommunale.

En effet, les communes d'Evolène et de Mont Noble vont intégrer au 1^{er} janvier 2020 la police intercommunale du Val d'Hérens.

Une nouvelle convention sera adoptée et, pour renforcer l'équipe en place, le processus d'engagement d'un agent supplémentaire a été initié.



Thierry Duroux et Jérôme Bornet

Cours des commandants et instructeurs sapeurs-pompiers au barrage de la Grande Dixence 11-12 et 13 septembre 2019

«Moins c'est plus...»

La pratique démontre que la quantité de matière à dispenser est souvent trop importante, ce qui, dès le départ, menace sérieusement le succès de l'apprentissage. L'un des moyens de contourner cette difficulté est de réduire à l'essentiel la matière à enseigner.

Voici l'un des piliers du nouveau manuel *Méthodologie/didactique pour l'instruction de la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers* présenté lors du perfectionnement annuel des commandants et instructeurs SP.

C'est à la Grande Dixence que s'est déroulé les 11-12 et 13 septembre 2019 ce perfectionnement.





Un jour pour les commandants des corps de sapeurs-pompiers et deux jours pour les instructeurs SP du Valais Romand.

Une belle météo ainsi qu'un État-Major fin prêt, ce dernier ayant effectué un cours cadre à la mi-juin sur site pour se préparer, c'est au son de l'hymne Valaisan, devant les drapeaux du Ritz, que le chef instructeur romand, Frédéric Héritier, a lancé ce cours.

Non seulement la méthodologie était au menu du jour des commandants, mais aussi, une leçon sur

les feux de toitures, la présentation du nouveau concept d'hygiène en intervention «noir/blanc», un atelier sur «briser la glace» ou comment créer une ambiance propice à l'apprentissage étaient au programme. Le chef de l'office cantonal du feu, Jacques Magnin, a fait également le déplacement pour donner quelques informations officielles aux participants.

Les instructeurs ont suivi le même programme le premier jour et ont eu droit à un deuxième jour axé sur la pratique avec de la motopompe et la différence entre une aspiration en plaine et une à 2145 m... Ils ont également préparé des nouvelles leçons «Petits moyens d'extinction» et «Mesures Immédiates pour Sauver la Vie» pour les cours d'introduction des nouveaux pompiers.

Dans une ambiance plus décontractée, les deux cours ont eu droit également à une visite du mur, un apéritif et une clôture sur le couronnement du barrage. Les plus courageux ont même pu s'essayer à la tyrolienne «Alpine Line».

Durant trois jours, c'est environ une cinquantaine de sapeurs-pompiers qui se sont retrouvés au barrage. Un tel cours n'aurait jamais pu avoir lieu sans le soutien du CSI Hérens pour le matériel et les pompiers à disposition, de Grande-Dixence SA pour le café et la mise à disposition des locaux, de la commune d'Hérémence pour l'apéritif de clôture. À compter également sur la participation de Thierry Hays pour les repas et les nuitées ainsi que Theytaz Excursions SA pour la tyrolienne.

À tous un grand merci.

Capitaine Instructeur
François-Xavier Sierro



Exercice d'évacuation des écoles

7 octobre 2019, 9h00...

C'est une activité tout à fait particulière qui attend les élèves de 1H et 2H en cette journée d'automne.

Ils ont rendez-vous avec Christophe Barnèdes commandant des pompiers, Yannick Sierro et Pierre Sierro pompiers tous les deux, pour un cours sur les dangers du feu, de la fumée, ainsi que sur le travail du pompier et le comportement à adopter lors d'une évacuation de notre centre scolaire.

Ce sont des enfants très intéressés qui sont accueillis au foyer de la salle polyvalente par le conseiller communal en charge de la sécurité, Marc-Antoine Genolet.

Durant cette heure de formation, les enfants ont eu l'occasion de participer à deux ateliers.

Le premier, animé par Christophe Barnèdes, leur proposait d'observer un vrai feu et de découvrir la tenue du pompier.

Le second leur a permis, avec l'aide de Pierre Sierro et Yannick Sierro, d'expérimenter la traversée d'un couloir rempli de fumée.

«Le feu, c'est dangereux!», «La fumée, ça sent mauvais!», «Je n'aime pas la fumée, ça me fait peur!», «Il ne faut pas jouer avec les allumettes, on peut se brûler!»

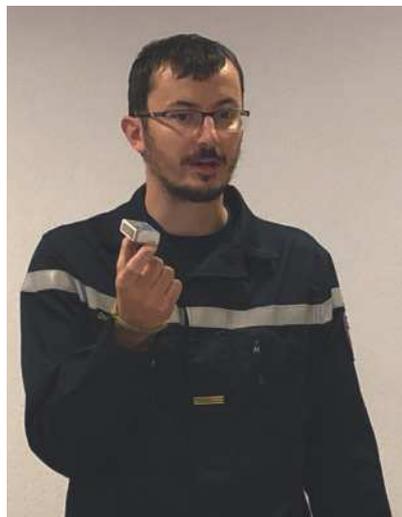
Quelques réflexions recueillies au vol auprès des enfants qui ont montré un intérêt très vif aux activités proposées.

D'autre part, la leçon adaptée à l'âge des enfants, le langage et les moyens utilisés, tout cela a contribué à rendre ce moment motivant et instructif pour chacun. Merci aux trois instructeurs.

10h45, l'alarme-incendie résonne dans tout le centre scolaire!

C'est le moment de l'exercice d'évacuation qui se déroule dans le calme et la discipline. L'occasion pour nos élèves et nous, les enseignants de se remémorer le protocole et les règles à suivre en cas d'incendie.

Ce message de sécurité est pour nous très important et nous apprécions vivement la collaboration établie avec le corps des sapeurs-pompiers d'Hérémente. Encore merci à vous pour votre disponibilité.



Santé

CMS Sion-Hérens-Conthey Vers une régionalisation

Depuis 2016, les cinq centres médico-sociaux subrégionaux (CMSS) des districts de Sion, Hérens et Conthey ont démarré un processus de régionalisation. Il s'agit du CMSS du Val d'Hérens (Vex, Héremence, Évolène, Saint-Martin, Mont-Noble), des Coteaux du Soleil (Conthey, Vétroz, Ardon, Chamoson), du Coteau (Grimisuat, Savièse, Ayent, Arbaz), de Nendaz et de Sion (Sion, Veyonnaz).

Le projet de régionalisation s'impose comme une réponse aux exigences accrues des collectivités publiques en terme d'efficacité ainsi que de diversité et de qualité des prestations offertes à l'ensemble



de la population, quel que soit son lieu de domicile.

La plus-value représentée par le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables implique une densification des prestations et un développement continu de la qualité des soins et des aides à domicile.

De ce fait, il n'est plus envisageable que de petites entités isolées puissent répondre de manière rapide et adéquate à l'accroissement des exigences et puissent offrir des compétences pointues, telles que les soins des plaies, l'ergothérapie, la diététique ou la psychogériatrie.

L'évolution des besoins d'intégration et aide sociale impose une évolution de la gestion de l'aide sociale financière définie dans la loi cantonale assurant l'attribution des mesures et ressources aux bénéficiaires ainsi que leur suivi d'une façon équitable.

Par ailleurs, une gestion moderne et économique appelle une centralisation des prestations transversales, telles que le domaine des finances, de l'informatique de gestion, des ressources humaines, de la qualité et de la communication avec les partenaires.

C'est dans cette perspective, que le département de la santé, des affaires sociales et de la culture encourage les CMS subrégionaux à se fédérer de manière à pouvoir mieux faire face aux défis sociétaux à venir, tels que l'accroissement des demandes en lien avec le vieillissement de la population, la concurrence des prestataires privés ou l'évolution des besoins d'intégration et aide sociale.

Ainsi, depuis trois ans, le CMSS du Val d'Hérens participe activement au développement du projet de régionalisation. Le respect des spécificités locales, le maintien des sites pour des prestations de proximité centrées sur les besoins des bénéficiaires ainsi que le maintien des postes de travail sont notamment des lignes directrices du projet.

À l'heure actuelle, l'ensemble des processus sont harmonisés, aide et soins à domicile, intégration et aide sociale mais également finance et RH. Le déploiement de l'organisation du CMS régional permettra donc de garantir l'équité des prestations, tant du point de vue de l'accès aux prestations que de celui de la qualité des prestations.

Les communes sont informées régulièrement de l'avancée du projet dans le souci de respecter leurs intérêts et leurs spécificités. Elles ont pu rencontrer les membres du comité de pilotage ainsi que les chefs de services de la santé publique et des affaires sociales pour mieux comprendre les enjeux de la régionalisation et pour avoir des réponses à leurs questions.

L'information des collaborateurs, le respect de leurs conditions et l'accompagnement dans les changements liés à la nouvelle organisation sont également au cœur des préoccupations.

Le comité de pilotage analyse actuellement les diverses variantes organisationnelles, avec comme objectifs le maintien d'une identité subrégionale forte et l'efficacité managériale.

La planification du projet devrait permettre aux communes de se prononcer durant le printemps 2020. Dès lors, une nouvelle entité devrait voir le jour au 1^{er} juillet 2020, avec un comité régional auquel le Val d'Hérens déléguera un membre.

Tout renseignement peut être demandé auprès du CMSS du Val d'Hérens auprès de M^{me} Claire-Lise Gianonni, Directrice, ou auprès de M. Philippe Nendaz, président du COPIL régionalisation.

CMS – recherche de bénévoles

Un rendez-vous chez le médecin, une visite à un ami hospitalisé, une coupe chez la coiffeuse ou faire des commissions... les raisons sont diverses, mais elles ont toutes un point commun, elles nécessitent un déplacement, tout particulièrement quand on vit dans un village de montagne. Pour la plupart d'entre nous, la question ne se pose pas, nous montons dans notre voiture et nous nous rendons où bon nous semble. Cependant comment faire quand la santé, la mobilité ou l'accessibilité ne nous permettent plus de nous déplacer seul? Aujourd'hui nous le savons, la poursuite d'une vie associative et le maintien des liens de son réseau social sont essentiels pour donner la possibilité aux aînés de vivre plus longtemps chez eux. Ils favorisent l'intégration et luttent contre l'isolement. La possibilité d'accéder aux services et aux structures de soins ainsi que de soutenir le proche aidant dans cet accompagnement sont significatifs pour la qualité de vie à domicile.

De nombreuses personnes sont confrontées à cette réalité dans le Val d'Hérens. Quand il s'agit d'un rendez-vous médical ou social ponctuel, elles peuvent se tourner vers le Centre médico-social subrégional (CMSS) du Val d'Hérens pour un service de transports assuré grâce à la collaboration de bénévoles, organisé dans chacune des communes.

Zoom sur cette démarche tripartite et ses différents acteurs!

Le point de vue du CMSS

M^{me} Giannoni, vous êtes directrice du CMSS du Val d'Hérens, parlez-nous des transports liés à des raisons de santé qui font partie des offres du CMSS.

Le CMSS peut proposer ce service grâce à l'investissement de ses bénévoles et au sens que chacun donne à son action et à sa présence au service des autres. Il centralise, gère et coordonne les demandes des bénéficiaires ainsi que les ressources en bénévoles par le biais du coordinateur des communes. Le CMSS offre et se veut garant du cadre dans lequel évoluent les bénévoles (adéquation de la demande, assurance, défraiement des km, suivi si besoin...).

Qui sont les personnes qui font appel au CMSS?

Toute personne limitée dans son autonomie pour

des questions de santé ou sociales peut faire appel au CMSS pour un transport concernant un rendez-vous médical ou social ponctuel. Le plus souvent, il s'agit de personnes âgées, sans véhicule et sans possibilité de prendre les transports publics, devant se rendre à un rendez-vous médical à l'hôpital ou chez le médecin-traitant. Les personnes peuvent se mobiliser seules, s'installer dans un véhicule sans équipement particulier, mais ont besoin d'être accompagnées et sécurisées. Leur solution de transport habituelle (socio-familiale ou institutionnelle) est indisponible pour le rendez-vous; peut-être n'ont-elles pas de solution. La demande peut être adressée également par le proche aidant. Régulièrement également, il s'agit d'amener un jeune quand le réseau familial ne peut s'en charger pour des raisons de santé ou sociales. Le rôle du bénévole est lié au transport. Il ne participe pas au rendez-vous et n'a pas à gérer son suivi.

Quel est le profil des bénévoles pour les transports?

Les bénévoles des différentes équipes de la vallée sont des hommes et des femmes, retraités, mères de famille disponibles durant les heures scolaires, étudiants, personnes dont l'activité principale est partielle ou momentanément interrompue. Tous partagent l'envie de se mettre au service des autres et de s'engager pour leur commune. Tous sont à l'aise avec les déplacements en voiture et l'accompagnement de personnes. Ils apprécient les moments d'échange que cela ouvre. L'engagement est ponctuel, dépendant des demandes. Les bénévoles restent toujours libres d'accepter.

Quelles sont les compétences requises pour être bénévole?

Chaque bénévole apporte son expérience, ses savoirs, sa sensibilité et ses compétences particulières au service de tous. Le sens qu'il donne à son engagement est au cœur de son investissement. Il place le respect, le sens des responsabilités, la discrétion, l'écoute et l'attention à l'autre au centre de ses valeurs.

Recherchez-vous de nouveaux bénévoles?

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, pour venir soutenir l'équipe en place dans la commune d'Hérémente et développer nos différentes activités dont les transports liés à des raisons médicales. Nous souhaitons aussi compléter notre offre, afin de répondre aux

demandes dans les communes du Val d'Hérens. Je serai donc ravie de fournir les renseignements complémentaires à toute personne désireuse de s'investir à nos côtés. Vous pouvez prendre contact par téléphone au CMSS du Val d'Hérens au 027 281 12 91.

Le point de vue d'un bénévole

Monsieur Micheloud, qu'est-ce qui vous a amené à devenir bénévole?

Grâce à mon métier d'électricien, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance de nombreuses personnes dans la commune, dans les villages d'Hérémence, Mâche et Euseigne. Une fois à la retraite, je me suis spontanément mis à disposition de la communauté, pour rendre service.

En discutant avec des bénévoles d'autres communes, il nous semble qu'il y a plus de solidarité en montagne qu'en plaine et que les gens s'engagent plus volontiers. Pour moi, l'important est de veiller aux personnes âgées qui n'ont pas ou peu de famille, afin qu'elles ne se sentent pas trop isolées.

Combien êtes-vous?

Je fais partie de la vingtaine de bénévoles qui livrent les repas à domicile. Pour l'instant, je suis le seul à réaliser des transports. Deux à trois personnes en bénéficient ponctuellement. Lorsque quelqu'un en a besoin, il contacte le CMSS qui me transmet la demande par le biais du coordinateur communal.

Quelle est la durée de vos engagements?

Tout d'abord, je me rends chez la personne, puis je la conduis à sa destination. Le temps de l'accompagner jusqu'au lieu de rendez-vous, de l'attendre et de la ramener, il faut compter la demi-journée. Je fais un à deux transports par mois. J'amène essentiellement les bénéficiaires à Sion pour des consultations chez le médecin. J'ai été une fois jusqu'à Martigny, mais les transports de longue distance sont plus rares.

Selon vous, quelles qualités faut-il pour être bénévole?

Il faut avoir de la disponibilité, le contact facile et du plaisir à rendre service.

Le temps d'un transport, c'est aussi un temps d'échange, de quoi parlez-vous avec les bénéficiaires?

Nous prenons des nouvelles de nos familles, nous parlons de nos souvenirs. Il nous arrive

même de parler un peu patois! C'est toujours un bon moment, une complicité se crée au fil des rencontres.

Le point de vue d'une bénéficiaire

Madame H., vous êtes bénéficiaire des transports du CMSS, pour quelles raisons faites-vous appel à ce service?

Je ne conduis pas et vis seule dans un chalet. Le plus souvent, c'est pour me rendre chez le médecin. Il y a quelques temps, je suis tombée et me suis fait mal à une cheville. J'ai donc de la peine à me déplacer.

Comment feriez-vous sans cette aide?

Ce serait vraiment très difficile, il faudrait que je prenne le bus de ligne. Maintenant avec les mauvaises conditions de l'hiver, j'ai peur de faire une nouvelle chute. Il y a aussi les horaires qui sont compliqués. Je dois attendre très longtemps entre le bus qui descend et celui qui remonte. Je me fatigue vite et une fois mon rendez-vous terminé, je suis très contente de rentrer chez moi.

Madame H., qu'est-ce que vous aimeriez nous dire encore?

Le bénévole qui me conduit est très aimable et serviable. Je suis vraiment heureuse de pouvoir compter sur son soutien et je le remercie.

Madame Giannoni, vous avez le mot de la fin...

Le plaisir d'offrir du soutien; le bonheur de recevoir du soutien. Du sens pour chacun, une relation. C'est tellement... Merci pour ce témoignage.

Chacun est important et aide selon ses possibilités. Chaque contribution bénévole est essentielle et apporte à une personne une aide précieuse, dans l'activité réalisée et dans la relation offerte. Les valeurs de solidarité et de partage que chaque bénévole déploie dans son engagement se nourrissent en équipe dans une dynamique conviviale et d'entraide, lors de moments informels ou du repas annuel de remerciement organisé par le CMSS et la commune. Le CMSS est attentif aux activités des bénévoles, d'une manière toute particulière en ce qui concerne les transports, pour que les conditions de sécurité soient garanties et que le plaisir à poursuivre l'activité reste présent.

L'aide pour les transports est un élément essentiel du maintien à domicile dans un village de montagne. Je remercie les bénévoles pour leur engagement et vous invite à nous rejoindre.

Extension du partenariat du home Saint-Sylve

Depuis plus d'une année, le conseil de fondation du home saint Sylve a été informé par le département de la santé que notre vallée pourrait bénéficier de vingt-huit lits supplémentaires subventionnés par le canton. La réflexion s'est donc posée d'agrandir voire créer une annexe au bâtiment existant. Convaincus de la nécessité d'augmenter la capacité de notre institution, nous avons débattu de la question d'étendre notre partenariat à de nouvelles communes. Evolène et Saint-Martin ont répondu positivement à notre démarche. Dès lors, un comité «extension du home» a été mis en place. Il est composé d'un représentant par commune et par la direction de l'institution. Pour la commune d'Hérémente, il s'agit de Ludovic Richiedei. Le but de ce comité est de mener à bien l'extension de la maison avec l'appui des services de l'état et



d'un lauréat du concours d'architecte qui aura lieu prochainement. L'objectif principal est pour le moment atteint, à savoir maintenir les lits mis à disposition dans notre vallée sans quoi ceux-ci auraient été attribués à la plaine.

La crèche d'Hérémente, vers un développement prometteur

Les Peinsâ ... en patois d'Hérémente cela signifie les mangeurs de soupe. Ainsi, logiquement, la crèche d'Hérémente a été baptisée les «PeinsâKIDS».

La crèche les PeinsâKIDS d'Hérémente a vécu une excellente année 2019. L'effectif des enfants augmente de mois en mois depuis l'ouverture le 28 janvier 2019. Actuellement trente-deux enfants sont inscrits et dix enfants ont été mis sur liste d'attente entre mars et août. L'équipe éducative est très motivée et heureuse de participer à l'épanouissement des enfants. Notre crèche accueille les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. La structure qui peut accueillir jusqu'à seize enfants par jour se compose de deux groupes: les cascadeurs, âgés de 3 à 18 mois et les marcheurs de 18 mois à 4 ans. Le concept pédagogique adopté favorise le rythme des bébés, l'autonomie des enfants et l'imagination ainsi que le jeu libre. L'ouverture de la crèche offre également des horaires élargis pour l'UAPE les lundis et les vendredis après-midi ainsi que les mercredis en journée.

Ainsi, la crèche et l'unité d'accueil temporaire (UAPE) forment une seule entité coordonnée par la Directrice, Madame Fanny Dekens.

Depuis janvier il y a eu quatre nouveaux engagements. Il s'agit de Mesdames:

- Corinne Puipe éducatrice sociale habitant

Euseigne depuis bientôt deux ans, maman d'un petit garçon de 2 ans.

- Lucie Sierro de Mâche, auxiliaire pendant plus de dix ans en ville de Sion et maman d'un jeune apprenti bucheron.
- Melissa Dayer de Vex, jeune diplômée ASE depuis juillet 2019 de la crèche des petits Bacounis.
- Clara Dayer de Cerise, auxiliaire et maman de deux grands garçons scolarisés au cycle.

Cet été, la crèche a fermé deux semaines. En juillet, l'ouverture a eu lieu tous les jours. Des activités diverses ont été proposées, telles que visiter le musée d'histoire naturelle de Sion avec le groupe des grands, prendre le bus jusqu'au Barrage de la Grande Dixence et visiter l'alpage de Méribé. Ces excursions (bus, pique-nique et jeux avec les enfants) de proximité ont ravi les enfants et leur ont permis de découvrir la région. L'équipe éducative se réjouit de poursuivre le développement de la crèche et d'accueillir les enfants aux PeinsâKIDS.



Trafic et équipements

Réfection de la Rue de la Cure, secteur nord



Les infrastructures communales (réseaux d'eau potable, d'égouts, d'éclairage public...) sont en très grande partie cachées sous nos pieds, dans les routes, les trottoirs et accès publics. Leur renouvellement et mise à niveau technique est une des priorités des autorités qui planifient leur renouvellement afin de garantir la qualité et la continuité de ces services publics vitaux pour toute la population.

Cette année, nous avons refait à neuf la partie nord de la Rue de la Cure avec le remplacement de l'ancienne canalisation d'eau potable en acier par une canalisation en fonte et la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Ces travaux devenaient urgents car ces dernières années, nous avons dû réparer plusieurs fois la canalisation d'eau arrivée en fin de vie.

Nous avons aussi préparé une canalisation pour raccorder les eaux claires de la Route Principale, entre l'aval du Café du Lac et le Garage Daytona, jusqu'au torrent du Tsenâ. Cette canalisation sera utilisée lorsque la Route Principale sera refaite.

Nous avons aussi repris l'éclairage public sur toute la rue, ce qui a nécessité de déplacer une partie des mâts car leur espacement était trop grand pour assurer un éclairage correct même avec de nouveaux lampadaires à LED.

Nous coordonnons toujours les travaux avec ESR SA (dès à présent Oiken SA) et Swisscom SA. Dans

le cas présent, ESR SA a profité de notre chantier pour ouvrir une fouille jusqu'au bâtiment communal afin de préparer le déploiement de son télé-réseau qui sera effectif en principe en 2020 à Hérémence. Swisscom a aussi rajouté un tube entre deux chambres existantes. Ceci a augmenté le volume de travail prévu et de ce fait la durée du chantier.

Finalement, nous avons sécurisé l'accès devant la crèche communale en marquant le seuil d'entrée dans la zone de rencontre 20 km/h par un rétrécissement et un passage dénivelé (gendarme couché) devant la cure. Cela permet de ralentir le trafic et d'élargir le trottoir avec une barrière.

Ces interventions dans les villages accumulent toutes les difficultés:

- elles ont lieu au cœur des habitations, le chantier génère du bruit, de la poussière, de la circulation de véhicules lourds...
- elles bloquent les accès, ferment des rues et perturbent donc la circulation habituelle des bordiers ou d'autres habitants plus loin. La fermeture de la Rue de la Cure est particulièrement problématique du fait de la configuration des accès routiers dans le bas du village d'Hérémence.
- elles sont difficilement planifiables du fait des inconnues existantes au début des travaux sur l'état et la configuration réelle d'installations souterraines âgées et non documentées. Une partie des installations est communale, mais d'autres concernent d'autres sociétés (électricité, téléphone...) ainsi que des raccordements de bâtiments privés pour lesquels même les propriétaires n'en connaissent pas l'implantation exacte.
- elles concernent des installations qui doivent rester en service en permanence, le séquençage des travaux et les méthodes doivent en tenir compte. Il n'y a pas de période idéale pour les entreprendre.
- elles impliquent plusieurs entreprises différentes qui doivent intervenir en plusieurs fois.

Nous sommes conscients des désagréments causés par ces travaux qui n'en demeurent pas moins indispensables et les personnes qui sont le plus sujettes aux nuisances sont également les principales bénéficiaires de ces travaux de rénovation. Nous remercions toutes les personnes concernées pour leur patience et leur compréhension.

Travaux en dessous du village d'Ayer

Depuis plusieurs années, nous constatons des tassements et déformations inhabituelles dans la Route des Masses sous le village d'Ayer. Nous avons donc entrepris des investigations qui ont mis en lumière un déplacement du mur sous la route par rapport au mur ancré en amont de la chaussée.

Fort de ce constat, nous nous sommes approchés du Bureau d'Études Géologiques SA (BEG) pour définir une solution technique afin de remédier à ce problème et stabiliser le mur aval.

La solution préconisée par les géologues est d'ancrer aussi le mur aval dans la même couche de roche que le mur amont afin de solidariser les deux ouvrages et ainsi supprimer les tassements et déformations dans la route.

Nous avons donc réalisé cet automne des massifs d'ancrage devant le mur existant, qui assurent la reprise des efforts entre le mur et les nouveaux tirants d'ancrages, les forages proprement dits et enfin la pose des tirants d'ancrages ainsi que leur mise en tension.

En 2020, nous poursuivrons la réfection de la Route des Masses entre sous Ayer et le torrent de Voissette par quelques renforcements ponctuels

nécessaires du bord aval de la chaussée avec des murs en terre armée et la pose d'un nouvel enrobé bitumineux



Contreforts du mur avec les trous pour les ancrages.

Autres travaux

Mâche / Mâchette

Nous avons réalisé la réfection des deux routes d'accès à la partie du village de Mâche sise sous la route cantonale.

En effet, ces deux tronçons de route étaient caractérisés par des déformations marquées. Dans les deux cas, nous avons préalablement complété les infrastructures souterraines.

Pour l'entrée sud, nous avons mis les canalisations de ce tronçon à neuf et en séparatif et prolongé ces canalisations jusqu'à Mâchette qui était le dernier quartier encore non raccordé aux égouts communaux.

Pour l'entrée nord, l'équipe communale a refait les joints du mur sous la route afin d'en assurer la pérennité. Nous avons ensuite refait la chaussée après avoir mis les canalisations à neuf et en séparatif.

ESR SA a suivi ces travaux en améliorant en parallèle ses infrastructures.

Euseigne

ESR SA a réalisé cette année les travaux pour le déploiement de son télé-réseau. Suite à l'accord réciproque passé avec cette société, dont nous sommes actionnaires, ce déploiement se fait, partout où cela est possible en utilisant le réseau d'éclairage public afin de minimiser les travaux de génie civil.

À la Rue de Champclou, les câbles d'éclairage public passaient à l'amont des murs dans de petits tubes qui ne correspondaient plus aux normes actuelles en la matière. Nous avons donc profité de la réciprocité pour utiliser le tube du télé-réseau et refaire complètement l'éclairage public de cette rue.

Aménagement urbain

Mandat de projet pour l'aménagement urbain à Hérémence intégrant la route cantonale ainsi que certaines routes et places communales

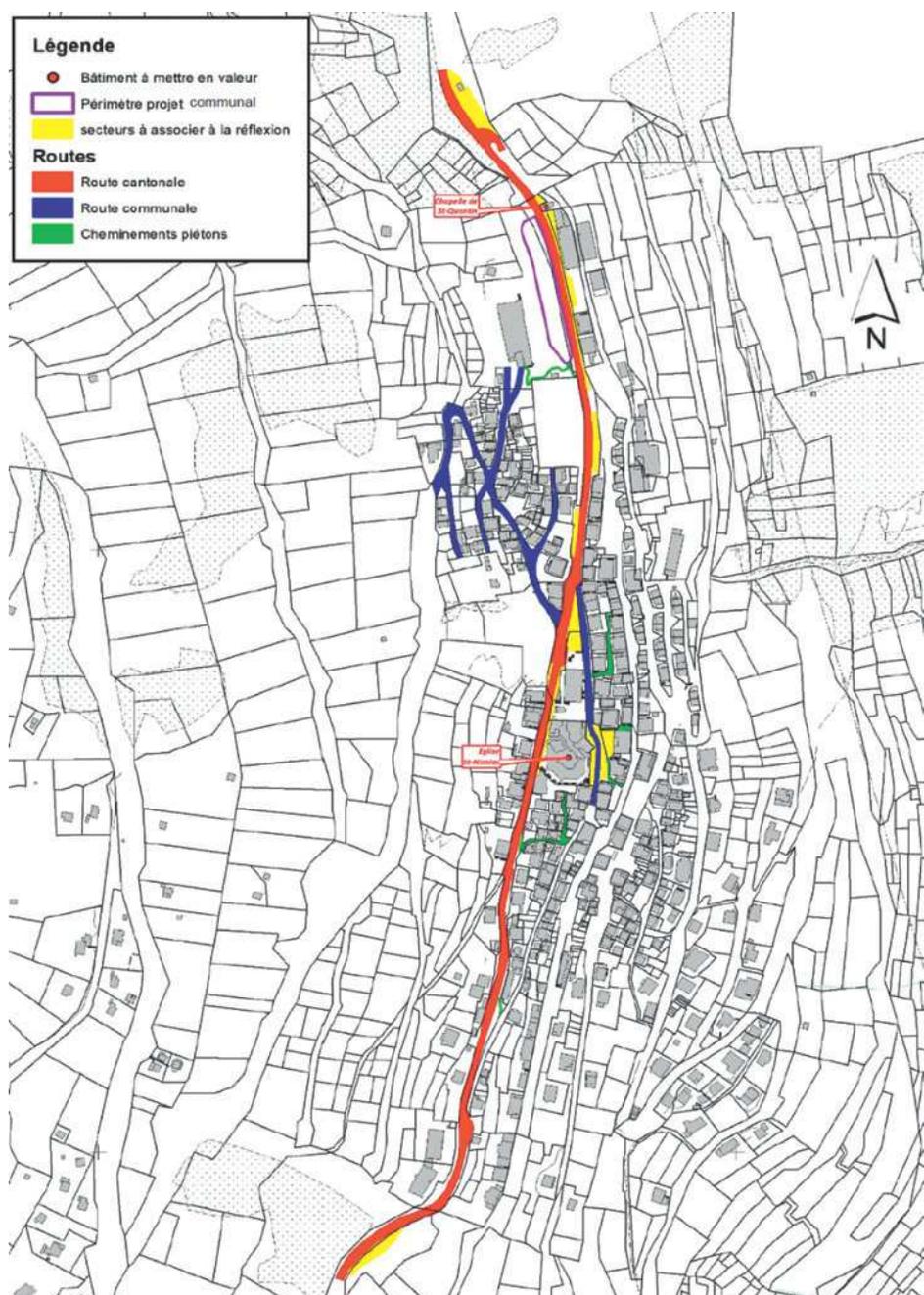
L'aménagement urbain du village d'Hérémence préoccupe les autorités communales depuis des années. Des avant-projets ont été couchés sur le papier notamment en lien avec le projet de parking à l'entrée nord du village. Les étapes de rénovation des réseaux et des rues avancent et vont concerner très bientôt la Rue de l'Eglise et la Route Principale. Les cheminements piétons «verticaux» reliant le bas et le haut du village permettent des déplacements aussi rapides qu'en voiture, par contre ils sont dans les derniers de la commune à ne pas avoir fait l'objet de rénovations. De plus 2021 marquera le cinquantième anniversaire de l'Eglise St Nicolas qu'il est prévu de célébrer comme il se doit.

Plutôt que de poursuivre ces projets indépendamment les uns des autres, le conseil communal a opté pour un regroupement des réflexions dans une approche globale. Il a donc contacté le canton du Valais, propriétaire de la Route Principale (RC55), afin de savoir si un projet commun et global pouvait être envisagé. Le canton a réagi immédiatement de façon très positive et constructive, la traversée du village étant également une de ses préoccupations, comme pour d'autres localités.

Le projet se présente sous la forme d'un mandat donné à un groupement de bureaux d'études pluridisciplinaires (urbanisme, aménagement routier, génie civil...). La sélection du groupement chargé du projet se faisant sous la forme d'un appel d'offres sur invitation.

La procédure s'est déroulée très rapidement grâce notamment à l'expérience du service de la mobilité du canton du Valais qui dispose d'une expérience dans ce domaine puisque des projets similaires sont en cours par exemple à Savièse ou à Vétroz. En effet, les premiers contacts ont eu

lieu en mars, un premier cahier des charges a été immédiatement établi, un premier tour de qualification a permis en juin de retenir cinq groupements qui ont rendu leurs travaux fin septembre. Le jury a délibéré en octobre et le conseil communal a validé le choix du groupement retenu en novembre 2019.



Des extraits du rapport du jury et quelques illustrations du projet retenu sont repris ci-dessous:

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Situation actuelle

Le Service de la mobilité (SDM) et la commune d'Hérémente souhaitent réaménager et valoriser la RC 55 sur le tronçon traversant le village d'Hérémente.

La réalisation de cette mesure fait partie d'une réflexion plus large de la commune d'Hérémente concernant le réaménagement des espaces publics au centre du village d'Hérémente.

C'est pourquoi, dans le cadre du présent mandat de projet, il est envisagé d'y intégrer deux tronçons routiers communaux, des espaces piétonniers de liaison ainsi que des places publiques en lien direct avec la RC 55. En effet, les tronçons concernés forment actuellement un espace public discontinu qui manque de cohérence.

1.2 Objectifs généraux

Le développement de la zone touristique des Masses (construction d'un complexe thermal, projet d'hébergement touristique) a comme corollaire de renforcer la charge de trafic qui traverse le village d'Hérémente par la RC 55 qui se caractérise par une dimension inhomogène de son gabarit et des cheminements piétonniers qui varient d'inexistants à confortables selon les tronçons.

De plus, le village d'Hérémente reste confronté à la circulation habituelle générée par les activités et prestations présentes en son centre, à savoir: l'école primaire, la crèche et l'UAPE, la maison de commune, l'Eglise principale, les activités culturelles par la salle polyvalente, la maison bourgeoise et le pôle muséal et enfin les commerces.

Dès lors le canton du Valais et la commune souhaitent repenser la mobilité au travers et au centre du village d'Hérémente et y revaloriser l'espace public en assurant une bonne cohabitation entre les automobilistes, les utilisateurs des modes doux, les piétons, les riverains, commerces, visiteurs et ainsi requalifier la traversée de ce village en gardant et créant des espaces de rencontre favorisant l'esprit villageois.

2. GROUPEMENTS RETENUS ET GROUPE D'ÉVALUATION

2.1 Groupements retenus

Les groupements retenus sont les suivants et sont numérotés par ordre alphabétique:

1. Actes collectifs architectes, RWB Valais SA,

Atelier Grept, CITEC.

2. CSD Ingénieurs SA, GEA SA.

3. Meyer architecture Sàrl, Pass-age architecte paysagiste, BISA, Transitec.

4. Nomad architectes Valais Sàrl, Guillaume Favre, CITEC.

5. SD Ingénierie Dénériaz & Pralong Sion SA, Urbaplan SA.

2.2 Groupe d'évaluation

Le groupe d'évaluation est composé des personnes suivantes:

- Karine Sierro Présidente, Hérémente
- Benoît Sierro Vice-Président, Hérémente
- Jean-Daniel Dayer Conseiller, Hérémente
- Patrick Dayer Responsable du Service technique, Hérémente
- Vincent Pellissier Chef du Service de la mobilité, État du Valais
- Éric Duc Chef de la section IRT, Service de la mobilité, État du Valais
- Patrick Sauthier Chef de l'arr. 2, Service de la mobilité, État du Valais
- Michel Maistre Ingénieur au Service de la mobilité, État du Valais
- Frédéric Dayer Architecte

3. ENSEIGNEMENTS DE LA PROCÉDURE

Tous les groupements ont rendu des dossiers complets et conformes aux demandes. Les 5 propositions sont retenues pour les évaluations. L'enjeu de ce mandat de projet est de trouver une proposition qui revalorisera l'espace public tout en assurant la bonne cohabitation entre les différents utilisateurs et leurs modes de déplacements tout en favorisant l'esprit villageois.

En réponse à cette donnée, tous les projets apportent leur réponse avec des approches fortement nuancées. Tous mettent en évidence les éléments clés du village que sont ses seuils, son centre, son hypercentre et ses places de diverses tailles. Certaines lectures laissent supposer un traitement résolument urbain difficilement applicable en montagne. Des propositions concrètes et fines mettant en valeur le patrimoine bâti et les propriétés urbanistiques spécifiques du village sont apportées par certains groupements. La suppression d'éléments perturbateurs, la clarification des espaces en révélant les fronts bâtis existants et l'usage d'un vocabulaire unitaire sans juxtapositions ont été considérés pertinents par le groupe d'évaluation.

4. CONCLUSIONS DU GROUPE D'ÉVALUATION

Après un examen approfondi et une discussion

générale, le groupe d'évaluation a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis de comparer les différentes options et de procéder à l'évaluation finale par notation selon les critères définis dans le cahier des charges.

À l'unanimité, le groupe d'évaluation propose au maître de l'ouvrage de confier au groupement Nomad architectes Valais Sàrl, Guillaume Favre, CITEC, la poursuite des études en vue de l'aménagement urbain à Hérémence intégrant la restructuration de la route cantonale RC55 ainsi que certaines routes et places communales. Ce projet répond pleinement aux objectifs formulés par le maître d'ouvrage notamment par une belle sensibilité au site et à la clarté du parti et des intentions.

Le groupe d'évaluation remercie l'ensemble des groupements pour la qualité des propositions et pour leur contribution à la recherche de solutions. L'ensemble de ce travail lui a permis de faire des comparaisons sous plusieurs et différents aspects et d'ouvrir des discussions sur de nombreux et divers thèmes.

5. ANNEXES: CRITIQUES ET PROJETS

ÉQUIPE 4 GROUPEMENT NOMAD ARCHITECTES VALAIS Sàrl Guillaume Favre, CITEC

La place des Emigrés borde la route cantonale, à la hauteur des deux arrêts de bus. Elle est séparée de la cour d'école ou du préau de l'église par des escaliers.

Un nouvel escalier la rapproche de la rue de l'église et des commerces. Un long banc en bois de mélèze occupe la place, en souvenir des habitants du village, contraints à l'exil.

Le vide ainsi libéré permet aux enfants de jouer, aux visiteurs de se rassembler et aux curieux d'observer l'église St-Nicolas et les montagnes du Val d'Hérémence.



Le projet pose des intentions claires qui sont de révéler ce qui existe déjà, d'unifier l'espace public par l'usage d'un seul matériau, de conserver les plus grands vides possibles sur les espaces publics et d'assurer une lecture continue et claire de la RC55.

La proposition est d'utiliser le pavé de granit, de façades à façades, sans bordures ni motifs. Ce revêtement est appliqué sur toutes les rues, venelles, escaliers et places du village, bordés par les anciennes maisons, à l'exception de la route cantonale qui reste en bitume. Les bâtiments publics émergent de ce sol unifié et la végétation est intégrée au bâti.

Les places sont libérées des éléments perturbateurs et réaménagées avec des éléments discrets garantissant la polyvalence d'utilisation. La place de l'Eglise ainsi uniformisée par le granit met en évidence le contraste entre le brutalisme géométrique du béton de l'église et des anciennes façades de mélèze. Une terrasse, un banc à l'ombre d'un arbre ainsi que quelques places de stationnement sont proposées.

La place des Émigrés est délimitée à l'ouest par un long banc en mélèze. Un emmarchement est proposé sur la pointe nord de la place menant sur l'espace qui crée un premier plan mettant en scène la vue sur l'école, l'Eglise et laissant le grand paysage se profiler.

La route cantonale est prévue à une largeur de 5.30 m, permettant de croiser une voiture avec un poids lourd. La zone centrale, légèrement décalée



par rapport à la situation existante, permet la mise en place des arrêts de bus sur chaussée ainsi que des traversées piétonnes. Quelques places de parc sont maintenues au centre du village.

Le parti retenu et les intentions claires séduisent le groupe d'évaluation. Le manque d'informations concernant le traitement précis des seuils d'entrées et de certains moments du projet sont cependant regrettés.

RECOMMANDATIONS DU GROUPEMENT D'ÉVALUATION

Le groupe d'évaluation recommande à l'unanimité au Conseil municipal de retenir le projet n° 4 du groupement NOMAD ARCHITECTES VALAIS Sàrl et de renforcer les qualités proposées par le lauréat en

- traitant de manière précise les portes d'entrées, seuils nord et sud,
- développant la partie routière dans le respect des normes et selon les instructions du SDM, notamment au niveau de la géométrie, des bordures, de la vitesse, des cas de croisements, de l'intégration des personnes à mobilité réduite, etc.,
- vérifiant l'économicité du projet,
- intégrant au planning des travaux la question du transfert des stationnements,
- intégrant la réalisation en plusieurs étapes avec comme priorité la rue et la place de l'Église,
- respectant le délai pour la mise à l'enquête selon le cahier des charges.

Le projet présenté par le groupement retenu n'est en fait qu'une toute première étape. Il ne faut pas

considérer ce qui est présenté comme une image fidèle de la réalisation à venir. En fait, le travail débute maintenant.

Le rythme d'avancement soutenu jusqu'ici ne devrait pas ralentir. En effet il est prévu de réaménager la rue et la place de l'Église avant l'automne 2021, date de la célébration des 50 ans de l'Église. Pour cela, les travaux d'infrastructure seront entrepris durant l'année 2020 déjà, l'aménagement urbain final étant lui prévu en 2021.

La suite du projet se déroulera ensuite par étapes selon une planification encore à définir et sur plusieurs années. Il faut relever que ce projet est intimement lié à la réalisation du parking à l'entrée nord du village qui doit fournir des places de remplacement pour les places de stationnement qui seraient supprimées dans le village.

Environnement – Aménagement du territoire

Valorisation du site des Pyramides d'Euseigne

Cela fait plusieurs années que la commune réfléchit à la meilleure façon de valoriser le site des Pyramides d'Euseigne. La commission «Pyramides» a travaillé ces dernières années dans le but d'aboutir à un projet réalisable.

Les deux principales contraintes sont:

- L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
- La route cantonale qui traverse actuellement les Pyramides d'Euseigne

Les Pyramides font partie de «l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)».

L'IFP désigne les paysages de Suisse remarquables, dignes de protection. Il vise à préserver la diversité des paysages du pays et permet à la Confédération de veiller à ce que ces paysages conservent leurs spécificités.

Quant à la route cantonale, elle traverse actuellement les Pyramides d'Euseigne et rend compliqués, dangereuse, voire impossible l'expérience touristique dans le site.

Un nouveau projet routier du canton prévoit un nouveau tunnel à l'arrière des Pyramides, permettant de libérer de nouveaux espaces, notamment ceux utilisés par la chaussée. La sécurité des personnes de passage en sera nettement améliorée. Les espaces libérés permettront enfin le développement d'un véritable projet de valorisation des Pyramides. Ce projet cantonal devrait débuter à l'automne 2020.

L'enjeu de la valorisation du site exceptionnel des Pyramides d'Euseigne est de valoriser le site et de permettre à tout un chacun de le découvrir tout en respectant la valeur du site.

En 2017, la commission «Pyramides» a établi un cahier des charges de valorisation du site des Pyramides.

Le cahier des charges demandait de travailler notamment sur les points suivants:

- Potentiels de découverte «touristique», «scientifique», «culturel», «environnemental»,...
- Produit touristique, centre de visiteurs

- Gestion des espaces, accessibilité
- Sécurité

Une procédure de mandat d'étude parallèle a été lancée. Ce mandat a été transmis à six bureaux d'architectes valaisans devant s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, urbaniste, ingénieur civil, spécialiste en tourisme).

En 2018, les différents groupements ont travaillé sur ce mandat et ont rendu leurs projets. Le jugement de leurs projets a eu lieu en octobre 2018. Le jury était composé de membres de l'exécutif communal, de membres des services du canton du Valais, d'architectes, d'urbanistes et d'un spécialiste en tourisme. Aucun des projets n'est vraiment sorti du lot et nous a donné entière satisfaction. Le jury n'a pas pu désigner un lauréat mais cette démarche a permis de mieux cibler nos attentes et il a décidé d'organiser un deuxième tour avec trois des bureaux qui nous ont amené pendant ce premier tour les meilleures réflexions et propositions.

Les leçons tirées du premier tour ont été principalement les suivantes:

- les grandes difficultés de construire un bâtiment dans la zone protégée IFP,
- la protection du site des Pyramides,
- la proximité et le lien avec le village,
- la sécurité du site (tunnel et environs),
- un bâtiment avec des locaux multi-usages.

En 2019, le cahier des charges a été affiné suite aux leçons tirées du premier tour. Les trois bureaux retenus ont travaillé à nouveau sur les projets.

Les 3 et 4 juillet 2019, la présentation a eu lieu devant le jury et le jugement a été rendu.

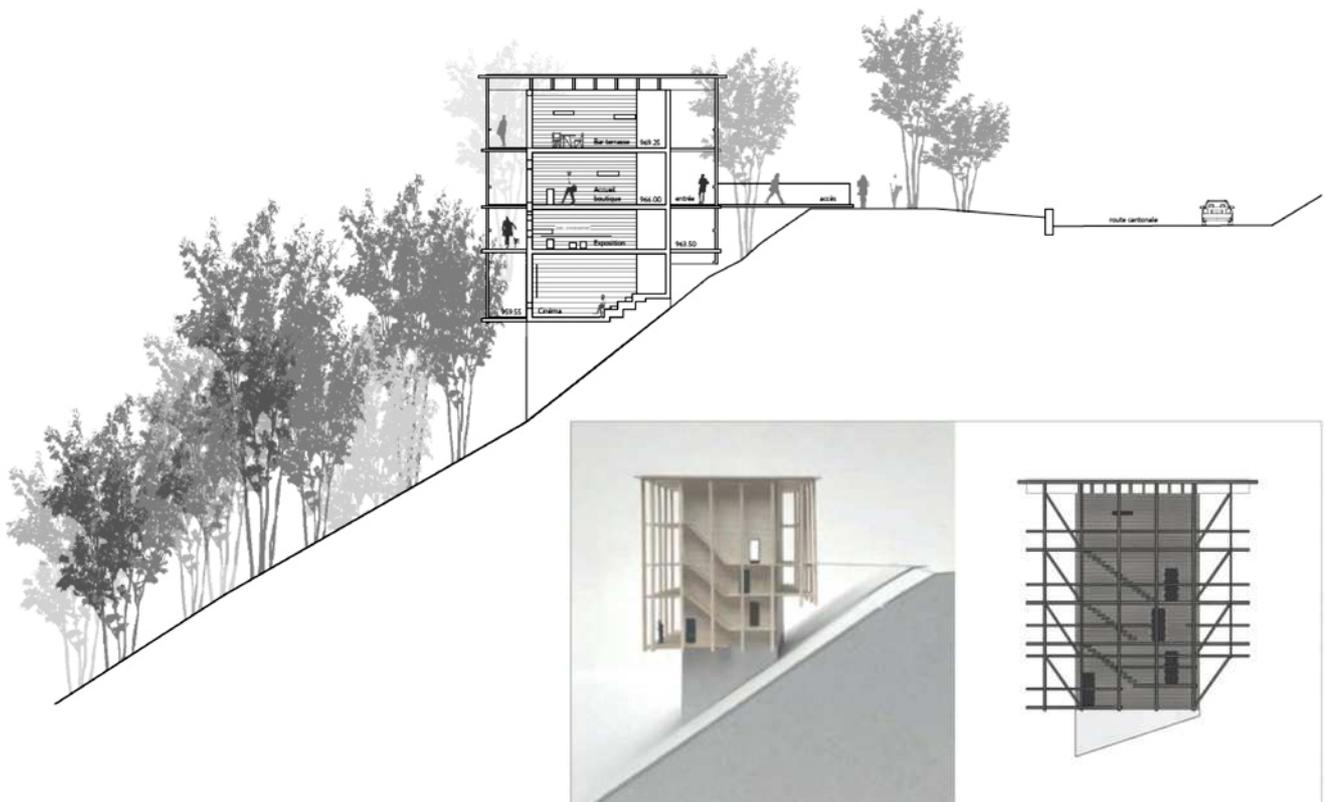
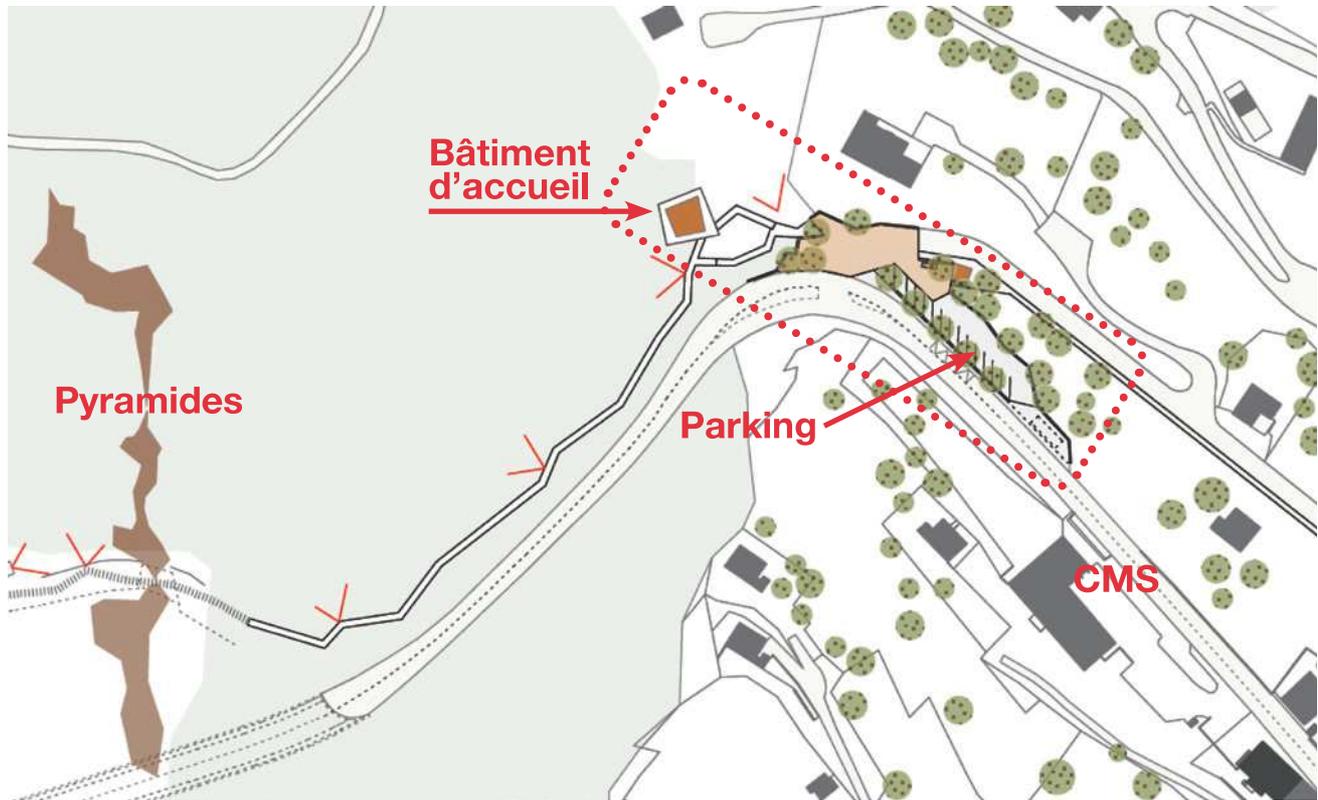
En date du 18 juillet 2019, le conseil communal a validé le choix du jury, soit le projet «Louÿe» du groupement composé par Fournier-Maccagnan Architectes, Pra Ingenieurs Conseils SA et Bonnemaïson-Paysage Sàrl.

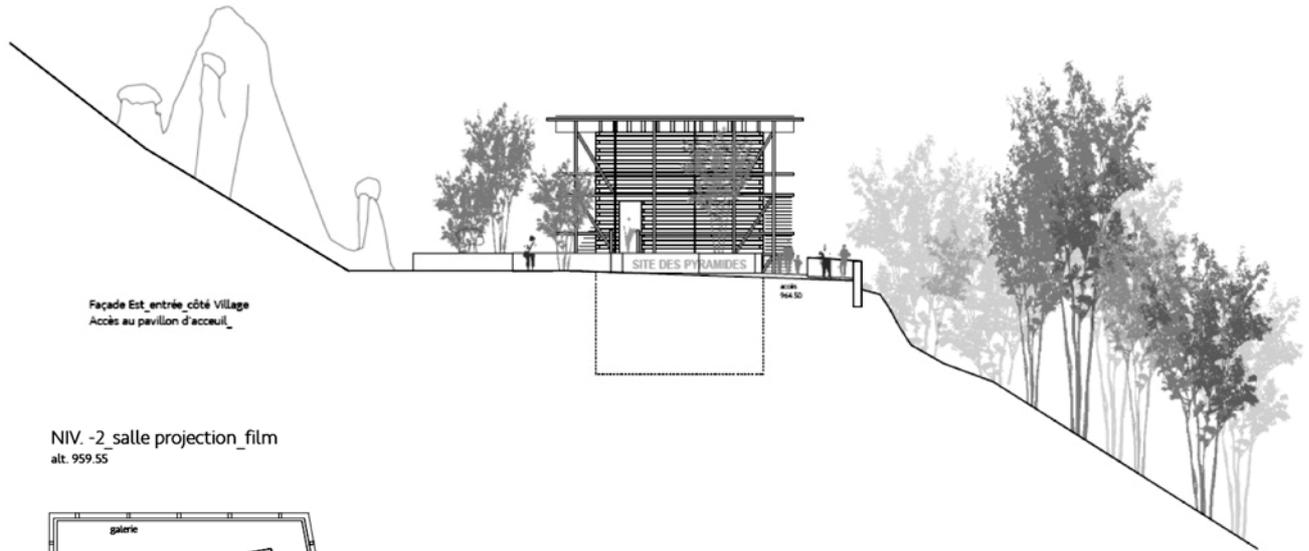
Le vernissage et la présentation du projet lauréat à la population a eu lieu à la salle polyvalente d'Hérémence en date du 24 juillet 2019.

Le projet lauréat prévoit la construction d'un centre d'accueil comprenant une salle de projection, une salle d'exposition, un accueil avec boutique ainsi qu'un bar avec point de vue sur les pyramides. Il prévoit également des cheminements et parcours pédestres permettant d'apprécier le site des

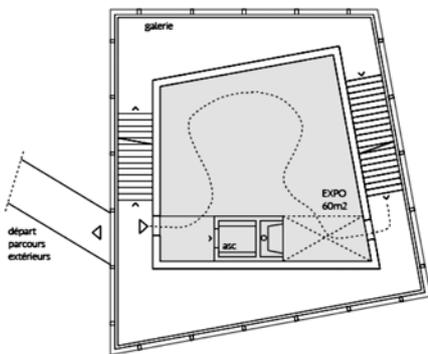
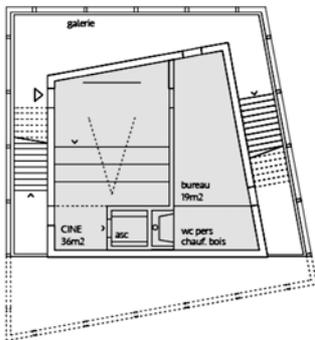
Pyramides. Il règle également la gestion du parcage et des différents accès.

Vous trouverez ci-après un plan d'implantation du bâtiment principal avec son parking ainsi que les plans du bâtiment d'accueil.

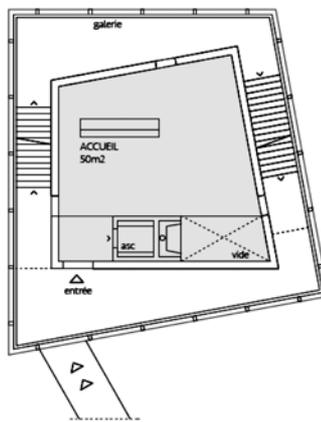




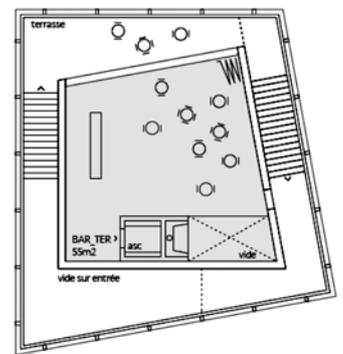
NIV. -2 salle projection_film
alt. 959.55



NIV. -1 salle exposition
alt. 963.50



NIV. 0_entrée_accueil_boutique
alt. 966.00



NIV. +1 bar_point de vue
alt. 969.25

Et la suite?

Le projet présenté est un concept et il reste beaucoup de travail à accomplir en collaboration avec le lauréat avant de vous présenter un projet prêt à être mis à l'enquête.

Nous nous réjouissons de poursuivre ce travail et de concrétiser ce projet de valorisation des Pyramides d'Euseigne.

Révision du plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions

La révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) est nécessitée par le fait que nos bases légales en matière d'aménagement du territoire datent de 1998. En effet, la LAT prévoit la révision de ces outils tous les quinze ans environ. De plus les nombreux changements légaux intervenus ces dernières années imposent aussi d'adapter nos éléments réglementaires. On peut citer entre autres la modification de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) qui a entraîné la modification de sa Loi cantonale d'application, l'entrée en vigueur de la Loi sur les résidences secondaires qui impacte directement la commune (plus de 20% de résidences secondaires), la modification du Plan Directeur cantonal (PDc) et la modification de la Loi cantonale sur les Constructions.

Cette révision est à la fois un grand challenge mais aussi une belle opportunité de repenser le développement que nous entendons soutenir pour l'avenir de notre commune.

Afin de mener à bien cette tâche, nous avons engagé une procédure de mise en soumission d'un mandat d'appui auprès de cinq groupements librement constitués comprenant:

- un bureau d'urbanisme (pilote) pour traiter des aspects territoriaux;
- un bureau d'architecte pour traiter des aspects réglementaires liés essentiellement aux constructions;
- d'un bureau d'ingénieur en transports pour traiter des aspects de la mobilité qui sont importants pour nous et impératifs au niveau des exigences de la LAT;
- d'un spécialiste du tourisme qui est une des activités économiques ayant le plus d'impact sur notre territoire.

Cette procédure a dû évaluer, en plus du montant des honoraires, la méthodologie proposée, l'organisation du groupement et la présentation de leur vision des forces et faiblesses de notre commune. Le groupement retenu est celui composé des bureaux:

- Nomad Architectes Valais Sàrl (urbaniste et architecte);
- Citec Valais SA (ingénieurs transports);
- Ertenz Conseils Sàrl (tourisme).

Les réflexions préparatoires faites jusqu'ici vont servir de base à la définition des lignes directrices sur lesquels se baseront les études de fond pour aboutir à la révision du PAZ et du RCCZ.

Ce dossier va occasionner un volume important de travail pour la commune, à la hauteur de l'importance des enjeux sachant que la nouvelle version du PAZ et du RCCZ devra être déposée auprès du canton au plus tard le 1^{er} mai 2026. Toutefois, le but est d'avancer avec ces procédures afin de pouvoir disposer de ces nouveaux outils dès que cela sera possible.

Travaux au torrent de la Tsenâ et Corniôle

Plusieurs études ont été menées pour gérer les eaux du bassin versant du Cône de Thyon depuis une vingtaine d'années mais sans que ces dernières n'aient traité du problème dans sa globalité. Les orages de 2018 et 2019 ont largement mis à mal le lit du torrent de la Corniôle qui prolonge le Bisse de la Muraz et reprend aussi, via la conduite du Bisse de Vex (en prolongement de celle de Létaygeon), les eaux du secteur de la Brecca (torrent du Tsevréré), l'eau d'irrigation et les écoulements diffus qui arrivent ponctuellement dans la conduite et le trop-plein de la STAP des Masses.

La commune de Vex a donné un mandat au groupement Idéalp (pilote), PRA et BEG pour traiter des suites sur le torrent de la Corniôle mais il s'est vite avéré qu'il fallait traiter la problématique dans son ensemble (concept global). Pour ce faire, le SFCEP (service des forêts cours d'eau et paysages) a convoqué les deux communes en séance. En parallèle, le canton souhaite que des mesures urgentes soient prises avant l'été prochain pour limiter le débit dans la Corniôle (à la Sara) pour limiter le risque de destruction des remises en état qui ont déjà été mises en œuvre dans ce torrent car le lit reste très fragile.

Les objectifs pour la commune d'Hérémence, sont clairs:

- Garantir la sécurité du village d'Hérémence par la gestion active des débits qui arrivent dans le torrent de la Tsenâ qui sont actuellement incontrôlés (déversoir d'orage de Vex, débits diffus sortant du Bisse de la Muraz en sous-capacité...).

- Avoir la possibilité de gérer les eaux du secteur de la Brecca.

En parallèle de ces démarches, nous avons demandé au bureau Idéalp SA de contrôler effectivement la capacité du torrent de la Tsenâ après les travaux de sécurisation entrepris par rapport aux débits de dimensionnement car cela n'a jamais été fait.



Taxe au sac: retour d'expérience

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018, la commune d'Hérémence tire un premier bilan réjouissant. En effet, pour la première fois, ce compte est désormais auto-financé. De plus, la diminution des sacs se situe dans la moyenne cantonale à savoir un peu plus de 35%. Nos citoyens se sont vite acclimatés



à ce changement. Pour cela, la commune s'est efforcée de répondre au mieux aux différentes demandes. Par exemple, depuis peu de temps, les écopoints sont désormais équipés de containers aluminium de grande capacité. En parallèle, nos différents points de collectes ont été équipés d'une signalétique claire et précise. Quelques contrevenants ont toutefois été amendés. Par ailleurs, nous informons la population que l'écopoint de Champclou vient d'être équipé d'un système de vidéo-surveillance. En effet, beaucoup d'incivilités ou de personnes non autorisées ont été constatées sur ce site. Nous comptons sur l'exemplarité de nos citoyens pour poursuivre au mieux la gestion de nos déchets au quotidien.

«Sous chaque grille se cache une rivière!»

Nous avons probablement tous entendu ce slogan dans la campagne de sensibilisation lancée par l'Association suisse des gardes-pêche qui a passé à la télévision.

À l'époque, la question ne se posait pas vraiment puisque les grilles étaient principalement raccordées en unitaire au réseau d'égouts et les eaux qui y transitaient passaient par les STEPs. Les eaux claires (eaux de pluie, de drainage, des bassins...) ne nécessitent pas de traitement et génèrent des coûts importants dans les STEPs ainsi que des problèmes de fonctionnement par la dilution des lits biologiques assurant l'épuration. Elles sont donc séparées des égouts lors des travaux de réfection des routes et des services. Aujourd'hui avec la généralisation de la mise en séparatif des eaux claires, il n'y a plus de filtre entre les grilles et les cours d'eau, ce qui donne toute sa pertinence à ce slogan.

Nous sommes périodiquement confrontés à des pollutions ponctuelles dans nos cours d'eau qui sont de nature à endommager la vie biologique naturelle du cours d'eau qui assure pourtant la qualité de nos eaux et de notre environnement.

Il est donc important de garder en tête ce lien direct entre les grilles et les cours d'eau et de prendre

conscience que seules les eaux propres doivent rejoindre les grilles. Il n'est par exemple pas correct de laver sa voiture avec du savon sur les routes et de laisser aller ces eaux dans les grilles ou d'y vider le seau qui a servi à récurer un garage... Il est important de déverser ses eaux sales dans les égouts afin qu'elles puissent faire l'objet d'un traitement adéquat avant leur restitution dans le milieu naturel et ainsi préserver ce dernier de toute pollution.

Ces quelques attentions simples seront garantes de la préservation de notre excellente qualité de vie.



Pollution par des produits dans le Tsenâ en aval d'Hérémece.

Qualité de l'eau potable

Nous vous donnons connaissance des qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal, qui est la même partout, à l'exception du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la source de Chîrro:

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		8.2	8.0
Dureté	°F	10.1	13.7
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05
Chlorures	mg/l	0.8	0.3
Sulfates	mg/l	9.7	47.7
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.8	0.9
Magnésium	mg/l	7.5	6.6
Sodium	mg/l	1.5	1.9
Calcium	mg/l	29.0	45.1

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces données.

En 2019, nous avons réalisé dix-neuf prélèvements dans divers points du réseau communal, afin de garantir une qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème.

Mensuration SAU et zones montagneuses

Les travaux d'introduction du Registre Foncier dans la commune ont été exécutés conformément aux dispositions légales. Les documents ont été exposés à l'enquête publique du 1^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2019. Le délai d'exposition n'a donné lieu à aucune opposition ou revendication.

Le Registre Foncier est mis en vigueur dans la commune (Lot 5 SAU), plans 10 à 12, 18, 20 à 38 et 42 à 58 de la mensuration officielle, à partir du 1^{er} février 2020, selon la décision du Conseil d'État du 9 décembre 2019. Les extraits officiels de ces parcelles seront délivrés par le Conservateur du Registre Foncier de l'arrondissement de Sion.

La mise en soumission du solde du territoire communal (zones alpestres) a eu lieu. La procédure d'adjudication est en cours.



Tourisme

Le tourisme hérémensard vers de nouveaux défis

Depuis mai 2019, une nouvelle équipe œuvre au sein d'Héremence Tourisme. Pascale Favre, ancienne collaboratrice de Val d'Hérens tourisme a rejoint Héremence en tant que déléguée touristique. Céline Gaspoz d'Euseigne collabore à ses côtés. Un mandat externe a été confié à Patricia Almeida pour la gestion des réseaux sociaux et autres missions numériques.

L'équipe d'Héremence a à cœur d'informer la population locale sur la dynamique touristique de la destination, les nouveautés et l'ensemble de l'activité. L'implication des habitants est un moteur essentiel pour favoriser un tourisme local et durable et créer du lien entre habitants et visiteurs. Aujourd'hui, nous aimerions vous solliciter pour que vous preniez part avec nous à cette volonté touristique, que vous participiez de manière active ou passive à l'attractivité touristique de notre commune. Chacun de nous, de vous a un rôle à jouer et peut contribuer au rayonnement du territoire. Nous sommes, vous êtes les premiers ambassadeurs de notre commune. Transmettons nos valeurs et montrons notre goût de l'hospitalité!

Et si vous deveniez Ambassadeur?

Rejoignez le club des amoureux de notre vallée en nous envoyant un mail à heremence@valdherens.ch. Sans engagement, nous vous tiendrons informés sur ce projet de réseau d'ambassadeurs.

Et sinon?

L'été, l'automne ont filé à vive allure avec un programme d'animations riches et variées. Cet été, nos guides-habitants ont organisé des visites du musée chaque semaine pendant que la forge accueillait une exposition photos des talents locaux. L'expérience Cube 365 s'est installée le temps d'un été sur l'Alpage de Mandelon. Si vous êtes sur les réseaux sociaux, vous avez pu suivre notre animation quotidienne. Nous avons accueilli nos cousins d'Argentine, accompagné nos visiteurs pour écouter le brame du cerf, visité le cœur de nos villages... et plus encore!

Et cet hiver?

Notre bureau vous accueille à Héremence du lundi au jeudi de 14h à 17h et aux Masses



du 21 au 29 décembre 2019 et du 8 février au 1^{er} mars 2020 le samedi, de 15h à 18h et le dimanche de 8h30 à 11 heures. Nous proposons de nombreux privilèges pour vos hôtes avec le Pass'Hérens et la Hostcard. Nous vous avons concocté un programme hivernal entre découvertes et rencontres. La Forge devient un lieu de rencontre et de convivialité au creux de l'hiver avec son expo aquarelle, un coin lecture... Vous trouverez également de nouvelles offres avec les balades de Patricia ou encore le sentier des traces d'animaux.

Visitez notre site internet pour votre inspiration hivernale et rejoignez-nous sur la page facebook Héremence Tourisme pour rester informés sur votre hiver à Héremence. Nous comptons sur vous et sommes à votre écoute. Une suggestion, une remarque, une info, n'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone ou via notre messenger Facebook.

L'équipe d'Héremence Tourisme

T. +41 27 281 15 33
heremence@valdherens.ch / www.heremence-tourisme.ch

Animations

Commission «Vie sociale et animations» Label «Commune de montagne, la jeunesse notre avenir»



Cette commission est une véritable pouponnière d'idées et de projets qui naissent autour de la table, que nous sélectionnons en fonction des intérêts que toute la communauté pourrait y trouver, des tout jeunes aux plus âgés en passant par les familles, en fonction de la faisabilité technique et financière également. Le but est bien de dynamiser notre «vivre ensemble», d'offrir à nos citoyens, quel que soit leur âge, quelques activités qui n'interfèrent pas avec celles de nos sociétés et que nous serions amenés à rechercher en plaine. Une certaine forme d'autarcie est donc bénéfique à la qualité de vie sur place.

Cette année, nous avons renouvelé notre abonnement aux films Exploration du monde et reconduit également les stages d'initiation aux arts du cirque, en juillet, à Euseigne dont la nouveauté sur deux semaines a remporté un succès total.

Les conférences ont bien été suivies, données par des personnes dont l'expertise et les compétences sont reconnues, ce printemps sur les problèmes du sommeil par le D^r Gex et cet automne sur le don et la transplantation d'organes, par le D^r Philippe Eckert.

En février se donnera une conférence sur les neiges de l'Arctique par Monsieur Robert Bolognesi.

En mai prochain, nous recevrons une personne bien connue, Madame Rosette Poletti dont les interventions en conférence et dans certains journaux font autorité.

Le film commandé sur le développement du musée «À la vieillesse», réalisé par Selima Chibout, d'une durée de 22 minutes est prêt. Il sera présenté en temps voulu.

«Les Hérémensards en vadrouille» se sont rendus à Genève, début septembre, reçus magistralement par le Directeur de la RTS en personne, M. Pascal Crittin qui a partagé le repas avec nous. En 2020, nous planifions une visite du Palais fédéral à Berne.

Nous avons installé le bloc de grimpe à la salle de gymnastique d'Hérémence. Nos enfants auront accès pendant leur temps scolaire à un sport très tendance de nos jours et qui leur plaît. Nous analyserons la possibilité de valoriser cette infrastructure en-dehors du cadre scolaire.

Au vu du succès remporté par les cours de tennis pour les jeunes cet automne pendant les vacances



scolaires, un mini-camp de tennis aura lieu l'été 2020.

En juillet 2020, nous offrirons à nos jeunes la possibilité de vivre, à Mandelon, «une journée à l'alpage».

Le «Pass 20 ans, 100 francs» est toujours d'actualité à moitié prix, il donne accès à 200 lieux de loisirs sans devoir acheter de billets ni réserver sa place.

En août dernier, la commune d'Hérémence s'est vu décerner aux Diablerets, le label «Commune de montagne, la jeunesse notre avenir» et nous en sommes fiers. Cela nous motive à le faire fructifier. Nous poursuivons notamment nos relations et nos discussions avec la société Hérémence Jeunesse dont une délégation est invitée en début de séance du Conseil communal, le 5 mars 2020 ainsi qu'avec le corps-enseignants des classes enfantines et primaires, également impliqué et engagé dans ce label en traitant librement en classes, durant l'année, le thème des jeunes des régions de montagne.

Dans les nouveautés au niveau de la formation, il a été décidé que la commune pouvait endosser le rôle d'entreprise formatrice en permettant à des jeunes de se former dès la fin de la scolarité obligatoire. Nous proposons donc une place d'apprenti(e) ou un stage MPC dès l'automne 2020 ainsi qu'une place d'apprenti(-e) ASE soit d'assistant(-e) socio-éducatif (-ive) pour la crèche d'Hérémence.

D'autres projets sont dans le «pipeline», dont nous vous parlerons lorsqu'ils seront mûrs. Au même titre que ceux qui ont été réalisés ou sont en cours de l'être, ils permettront assurément de maintenir et de nourrir le lien social dans nos villages.

Finances communales

Comptes

Les comptes 2017 et 2018 de la municipalité d'Hérémente se résument comme suit:

Rubrique	Comptes 2017	Comptes 2018
Fonctionnement:		
Charges	11 363 662.54	12 369 387.11
Produits	13 873 060.05	14 057 568.03
Autofinancement	2 509 397.51	1 688 180.92
Amortissements	2 431 220.85	1 634 532.74
Variation de fortune	78 176.66	53 648.18
Investissement:		
Dépenses	1 923 124.15	2 457 949.31
Recettes	921 903.30	763 416.57
Investissements nets	1 001 220.85	1 694 532.74

Les comptes 2018 de la municipalité d'Hérémente bouclent sur un résultat positif, avec une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 1 700 000.-.

En comparaison avec les prévisions budgétaires, les résultats sont supérieurs aux attentes et s'expliquent principalement par une augmentation des recettes du commerce de l'énergie, ainsi que de l'impôt sur les personnes physiques et morales.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à environ Fr. 1 700 000.-. Parmi les travaux entrepris, nous pouvons citer: la suite des travaux en lien avec le raccordement du village de Prolin à la Step de Mâche, les travaux à la Poya de La Lé, l'aménagement de la crèche d'Hérémente et la création d'une place de jeux à Euseigne.

Dans son rapport sur les comptes 2018 de la Municipalité, la fiduciaire Fidag SA, reconnue par l'État et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et les comptes annuels ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

L'organe de contrôle conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémente fait face à ses engagements.

Les comptes 2018 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2019.

Budgets

Les budgets 2018 et 2019 de la municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Budget 2018	Budget 2019
Fonctionnement:		
Charges	12 168 190.00	12 154 690.00
Produits	14 451 800.00	14 542 850.00
Autofinancement	2 283 610.00	2 388 160.00
Amortissements	2 204 500.00	2 311 000.00
Variation de fortune	79 110.00	77 160.00
Investissement:		
Dépenses	5 778 000.00	3 553 000.00
Recettes	228 500.00	376 000.00
Investissements nets	5 549 500.00	3 177 000.00

La marge d'autofinancement 2020 de la municipalité d'Hérémence est estimée à environ Fr. 2 400 000.-, montant similaire à l'année 2019.

Durant l'année 2020, le conseil municipal a prévu de réaliser des investissements d'environ Fr. 3,2 millions. Parmi ces derniers, nous pouvons relever l'acquisition de terrains dans le quartier de Fonds Ville, l'amélioration des routes

communales dans le secteur des Thermes de la Dixence, des aménagements routiers au centre du village d'Hérémence, ainsi que des travaux sur les réseaux d'eau potable.

Le budget 2020 de la Municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire de décembre 2019.

Divers

L'Application communale

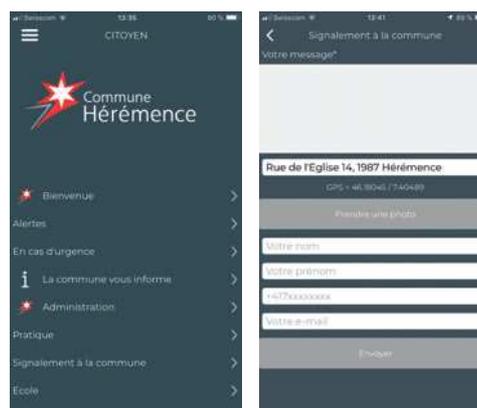
Au courant de l'année 2019, le conseil municipal a mis en place un nouveau système de communication, via une application communale, téléchargeable depuis l'Apple Store et le Google Play Store, intitulée « Commune d'Hérémence ».

Ce nouveau service permet à chacun de recevoir rapidement et en tout temps des informations en lien avec la vie de notre collectivité, que ce soit au niveau administratif ou touristique. Ainsi, les informations officielles, le programme des manifestations, les actualités culturelles et sportives, de même que les nouveautés, peuvent être consultés directement depuis votre smartphone.

Parmi ses différentes fonctions, l'application dispose d'un système d'alertes qui envoie automatiquement des informations utiles aux abonnés, par exemple en cas de coupure d'eau ou

de fermeture de route. De même, toute personne désirant signaler un évènement, par exemple une chute de pierres sur une route communale, peut le faire facilement, depuis l'application, via un système GPS.

Ce service est totalement gratuit et répond aux règles sur la protection des données.



Citoyens à l'honneur

L'accueil des nouveaux habitants



Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune.

En 2019, huitante-huit personnes se sont établies sur le territoire communal.

Les autorités communales et judiciaires ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 28 décembre 2019 à la maison bourgeoise. Un apéritif leur a été servi en toute convivialité et simplicité.

Jubilaires

Toutes nos félicitations
à ces jubilaires!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2019. L'occasion de partager un repas et une sympathique «veillée» dans une ambiance très conviviale, de souvenirs et d'anecdotes.

60 ans de mariage

Genolet Marie-Louise et Raymond, Les Masses

Logean Marie Thérèse et Charles, Euseigne

50 ans de mariage

Micheloud Marie-Lucie et Alexis, Hérémence

Sierro Marianne et Candide, Hérémence (excusés)

Steiner Gibus et Daniel, Les Masses

90 ans

Dayer Martialine, Hérémence

Nendaz Yolande, Euseigne (excusée)

Sierro Nicolas, Hérémence (excusé)

Sierro Rose, Hérémence

100 ans

Dayer Alphonsine, Riod (excusée)



Majorité civique

La classe 2001 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un petit repas et d'une soirée de partage où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a concerné cette année douze nouveaux citoyens.

La présidente n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Elle les a également invités à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre commune et ainsi exprimer son avis dans les choix que la population doit prendre.

La cuvée 2019 se compose de

- **Baumgartner Jonathan** de Denis et Marie-Cécile – Hérémente (excusé)
- **Bourdin Guillaume** de Marie-Lucie – Prolin / Menuisier
- **Bourdin Adeline** de Patrick et Catherine – Euseigne / 3^e année école de culture générale
- **Eckert Doriane** de Philippe et Véronique – Les Masses / 5^e année au Lycée Collège des Creusets (math)
- **Fatton Marine** de Frédéric et Magali – Les Masses / Maturité santé-sociale, ski de compétition
- **Imhof Adélie** de Vincent et Francine – Euseigne / Maturité spécialisée orientation pédagogie
- **Mayoraz Célien** de Thomas et Fabienne – Hérémente / 5^e année au Lycée Collège de la Planta (math)
- **Mayoraz Quentin** de Gérald et Christine – Hérémente / 4^e année au lycée Collège des Creusets (économie)
- **Pralong Maxime** de Fredy et Laurence – Euseigne / Apprentissage d'électricien de montage
- **Schucan Evan** de Fadri et Sandra – Euseigne / 4^e année apprentissage d'automaticien à l'École des métiers de Sion
- **Sierro Joël** de Jean-Nicolas et Érika – Riod / 4^e année apprentissage de charpentier
- **Zäch Tobias** de Georges et Floriane – Mâche / 3^e année apprentissage de mécanicien

Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémente et plein succès dans leur vie professionnelle et privée!



Mérites sportifs et coups de cœur

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites 2019 suivants:

Mérites sportifs:

– Niveau suisse et international –

- **Loïc Meillard** (excusé)
Ski alpin
Notamment les résultats suivants:
 - deux podiums en Coupe du monde
 - 5^e au classement général de Coupe du monde de Slalom géant
 - Champion suisse de Slalom
- **Bastien Dayer**
Télémark
Notamment les résultats suivants:
 - six podiums en Coupe du monde dont trois victoires
 - Globe de cristal en Sprint
 - 3^e au classement général de la Coupe du monde
 - Champion du monde au Team Event

– Niveau valaisan –

- **Jean Moix**
 - pour ses dix-sept participations à la Patrouille des Glaciers et ses nombreux podiums réalisés
 - pour ses participations à des courses de longues distances (trail) et ses nombreuses victoires dans la catégorie Vétérans 3



Bastien Dayer



Jean Moix

Mérite:

- **Félix Dayer**
pour son engagement à long terme à la défense des intérêts de la commune d'Hérémente dans le domaine de l'énergie hydroélectrique

Coup de cœur:

- **Colette Nendaz** (à titre postume)
pour son engagement en faveur du patrimoine d'Hérémente et sa collaboration dans l'élaboration de plusieurs ouvrages en lien avec la vie hérémensarde
- **Marie-France Vouilloz Burnier** et la société **Patrimoine Hérémente**
pour leur œuvre en faveur du patrimoine d'Hérémente



Félix Dayer



Marie-France Vouilloz Burnier et la société Patrimoine Hérémente

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 28 décembre 2019 à la maison bourgeoise.

Alphonsine Dayer, une alerte centenaire



Alphonsine Dayer,
une alerte centenaire

La commune d'Hérémence a eu l'honneur de fêter, le 2 février 2019 sa centenaire M^{me} Alphonsine Dayer. Entourée par sa famille et par les résidents et le personnel du home Saint-Sylve, M^{me} Dayer a été très réceptive aux propos élogieux du Conseiller d'État, M. Frédéric Favre et du Vice-président de la commune d'Hérémence M. Benoît Siéro.

Née à Mâche, M^{me} Alphonsine Dayer a épousé en 1954, M. Cyrille Dayer et s'est établie à Riod. Trois enfants sont nés de cette union, puis quatre petits-enfants et une arrière-petite-fille.

M^{me} Dayer a consacré sa vie à l'éducation de ses enfants et à l'agriculture. Experte dans la confection et la retouche des costumes traditionnels, elle était très souvent sollicitée et jusqu'à un âge avancé par les personnes désireuses de revêtir ces magnifiques apparats.

Avant de rejoindre le home Saint-Sylve où elle a passé de belles années avec un esprit éveillé et une mémoire infailible, M^{me} Dayer se plaisait à entretenir son beau jardin potager, sa foi dans la prière et son habileté intellectuelle en jouant aux cartes.

M^{me} Dayer nous a quittés paisiblement et discrètement peu avant Noël après avoir traversé sans doute le siècle qui a connu le plus grand nombre de bouleversements.



Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Jean-Marc Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	jean-marc.seppey@admin.vs.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale du Local	p.a. M. Joël Genolet	Rue des Férys 7	1987 Héréence	
Amicale Villageoise Mâche	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Caisse d'assurance du bétail	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Héréence	
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Route Principale 9	1987 Héréence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «Saint-Nicolas»	p.a. M ^{me} Béatrice Bovier	Chemin de Lousse 18	1987 Héréence	info@choeur-st-nicolas.ch
Chorale «Saint-Georges»	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Nicolas Dayer	Rue du Tunnel 24	1950 Sion	
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Route de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Nicolas Seppey	Rue de l'Église 30	1987 Héréence	
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Héréence	
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Route Devant-L'Église 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Raynald Mariéthoz	Rue du Plan-de-la-Croix 15	1982 Euseigne	raynaldmariethoz@bluemail.ch
FC US Hérens	p.a. M. Alain Favre	Case postale 67	1981 Vex	
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Chemin d'Ypresse 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. M ^{me} Josiane Delavy	Rue du Plan-de-la-Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Éric Genolet	La Poya de la Lé 8	1987 Héréence	eric.genolet@hotmail.ch
Guggenmusik «Les Peinsâkliks»	p.a. M. Frédéric Bourban	Route de la Fin 14	1982 Euseigne	fredericbourban@gmail.com
Héréence Jeunesse	p.a. M. Jean-Philippe Coquoz	Route Principale 7	1987 Héréence	
Hérens Basket	p.a. M ^{me} Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Héréence	
Lè Tsaudric	p.a. M. Jean-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Héréence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Héréence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. M. Ronald Sarrasin	Route des Fontannes 8	1982 Euseigne	
Moto-Club Razes-Pâquerettes	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Héréence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Héréence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Sainte Bernadette	p.a. M ^{me} M.-Jeanne Dayer	Rue de la Cure 23	1987 Héréence	mjdayer64@gmail.com
Ski-Club «Héremencia»	p.a. M ^{me} Raphaëlle Favre-Schnyder	Rte des Mayens 115 - CP 627	1992 Mayens-de-Sion	presidente@scheremence.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Julien Deletroz	Route de Sion 6	1981 Vex	
Société de Développement	p.a. M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Héréence	heremence@valdherens.ch
Société de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Héréence	bertrandcretton@hotmail.com
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. M ^{me} Dayer Micheloud Clarisse	Route d'Euseigne 12	1982 Euseigne	sauterot@gmail.com
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Yannick Sierro	Route de la Fin 10	1982 Euseigne	sierroyannick@hotmail.com
Société des «Vieilles Cibles»	p.a. M. P.-Alain Bourdin	Les Noutes 12	1772 Grolley	palbourdin@bluewin.ch
Tennis-Club Héréence	p.a. Mmes Marylène Logean et Anne Grandjean	L'Impasse 18	1987 Héréence	
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Andrew Zäch	Rue de l'Église 1	1987 Héréence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Arsène Gaspoz	Rue de la Combalette 5	1982 Euseigne	
Team Hérens	p.a. M. Théodoloz Daniel	Chemin de la Zinalette	1961 Vernamiège	

Memento

Administration communale (*)

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi: 14h à 17h30
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h
Vendredi: 14h à 17h
E-Mail: commune@heremence.ch
Web: www.heremence.ch

Cadastré (*)

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: cadastré@heremence.ch

Service technique (*)

Responsable: M. Patrick Dayer
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)

Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

Conciergerie

Responsable:
M. Jean-François Siéro
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès
de l'administration communale

Écoles à Hérémeence

1H à 6H:
Tél. 027 282 50 35
7H et 8H:
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne:
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi: 16h à 19h
Jeudi: 16h à 19h
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge:
M^{me} Sandra Schucan
Tél. 079 517 31 28
Vice-Juge:
M^{me} Linda Beytrison
Tél. 079 455 85 48

Ensevelissements

Responsable:
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

État civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion

Tél. 027 606 33 40
Fax 027 606 33 44

Offices de poste

Edelweiss Market
Hérémence: 027 281 20 66
Euseigne: 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion

Tél. 027 603 40 00

Médecins

D^r Bernard de Bruijn
Chemin de la Prairie 16 – 1987 Hérémence
Tél. 027 281 39 25
E-mail: b.debruijn@bluewin.ch

D^r Claude Marguerite de Rüter
Route de Sion 11 – Home Saint-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail: cabvex@derüter.ch

Pharmacie

Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiels

Dayer André, d'Émile – Hérémence
Tél. 027 281 26 29
Dayer Jean-René – Euseigne
Natel 079 688 55 37

Feu

Numéro d'alarme: 118

Police intercommunale

info@police-herens.ch 027 207 23 36

Résidence Saint-Sylve, Vex

Tél. 027 208 50 00

**Association
pour le Centre médico-social
subrégional du Val d'Hérens**

Tél. 027 281 12 91
Fax 027 281 12 33

**Société de développement
du Val des Dix**

Tél. 027 281 15 33
Fax 027 281 33 70

Paroisse d'Hérémence

Tél. 027 281 13 86

Conseil de communauté

Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier

Garde forestier du cône de Thyon:
M. Bourdin Olivier
Natel 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité

OIKEN
1951 Sion
Tél. 027 617 30 00
E-mail: client@oiken.ch

**Stand de tir intercommunal
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse

Gaspoz Pascal
Natel 079 355 39 02



Commune
Hérémente
www.heremence.ch

